



COMMUNE DE BEAUFORT  
JURA

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
en date du 23 janvier 2018**

Le 23 janvier 2018, le Conseil Municipal s'est réuni, salle de la Mairie, à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Jean FRANCHI.

Présents : FRANCHI Jean, BOUGAUD Sandrine, BOUILLIER Pierre, BRACHET Catherine, DUPONT Cécile, FAVIER Lucette, MOREY Jean-Christophe, TAMISIER Pierre, VARENNE Sébastien

Absents excusés :

GUILLEMENEY Jean-Pierre ayant donné pouvoir de vote à FRANCHI Jean  
JEANJACQUES Isabelle ayant donné pouvoir de vote à BOUGAUD Sandrine  
PRENTOUT Philippe ayant donné pouvoir de vote à MOREY Jean-Christophe  
GRESYK Pascale ayant donné pouvoir de vote à BRACHET Catherine  
Secrétaire de séance : BOUILLIER Pierre

**I) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 novembre 2017**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 21 novembre 2017.

**II) DÉLIBÉRATIONS**

**CONCERTATION CITOYENNE ET ETUDE POUR LA REVITALISATION DU BOURG CENTRE**

Monsieur le Maire rappelle le souhait de la commune de proposer des actions citoyennes pour mieux vivre ensemble. Après l'étude des possibilités de financements envisageables

Le Conseil municipal approuve l'engagement de la collectivité dans une démarche de concertation citoyenne et valide les plans de financement prévisionnels

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Concertation Citoyenne	9 100 €	Subvention REGION (ENVI)	5 000 €
		Autofinancement	4 100 €
<b>TOTAL :</b>	<b>9 100€</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>9 100 €</b>

**SOLLICITE** la région via le programme ENVI l'attribution d'une subvention à hauteur de 5 000 €.

**TRANSFERT DE COMPETENCE ASSAINISSEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DU JURA(CCPJ)**

Monsieur le maire donne un compte rendu de la réunion de la CCPJ concernant la prise de compétence assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les conséquences de ce transfert sont précisées principalement le maintien du Syndicat Intercommunal des Eaux de BEAUFORT, le maintien probable des délégués communaux actuels au sein de la CCPJ. En 2018, il n'y aura pas de changement de fonctionnement concernant le personnel technique et administratif : une évaluation des charges de fonctionnement est à réaliser. L'harmonisation des redevances d'assainissement interviendra sans doute en 2019.

Pour les administrés de la commune le tarif 2017 demeure inchangé pour 2018 : soit une part fixe (ayant valeur d'abonnement) de 25 euros et une part variable de 0.75 €/m<sup>3</sup> d'eau consommée l'année précédemment.

Dans ce cadre, le conseil municipal décide la dissolution du budget annexe assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et charge le Maire d'établir avec la CCPJ une convention de mise à disposition des biens assainissement ainsi que du transfert des emprunts en cours.

#### **ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2017**

Le compte administratif se présente de la manière suivante :

Recettes d'exploitation	167 519.38 euros
Dépenses d'exploitation	84 309.50 euros
Excédent d'exploitation	83 209.88 euros
Dépenses d'investissement	351 188.64 euros
Recettes d'investissement	302 180.23 euros
Déficit d'investissement	49 008.41 euros

Excédent global : 34 201.47 euros.

Ce compte administratif est adopté à l'unanimité.

La commune procédera au reversement de cet excédent de budget annexe assainissement vers le budget principal en 2018.

#### **BUDGET PRINCIPAL 2018 : AUTORISATION DE LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. En conséquence, le conseil municipal accepte les propositions de dépenses suivantes :

- Chapitre 21 : 9 000 €
- Chapitre 23 : 249 000 €

#### **ECLAIRAGE PUBLIC RUE DU REPOS ET ROUTE DE FLACEY LE PERRON**

Le conseil municipal étudie devis et convention présenté par le SIDEC concernant le programme d'éclairage public dans deux secteurs de la commune (éclairage seul) : Rue du Repos et Route de Flacey le Perron. Cette opération est approuvée pour une dépense estimée à 4 113.86 € TTC. Une participation du SIDEC à hauteur de 25% est sollicitée. Cette dépense sera inscrite au budget 2018.

#### **MISE EN PLACE DU RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) du personnel)**

Conformément à la législation et considérant l'avis favorable du Centre de Gestion, les dispositions du régime indemnitaire prendront effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget 2018.

#### **ADHESION D'UNE NOUVELLE COLLECTIVITE AU SICOPAL :**

Considérant la délibération du Comité Syndical du SICOPAL (services à domicile, personnes âgées, restaurants scolaires) acceptant l'adhésion de la commune de Ravilloles. Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'adhésion de cette commune au SICOPAL.

#### **MISE EN CONFORMITE AUX REGLES D'ACCESSIBILITE DE 3 BATIMENTS COMMUNAUX RECEVANT DU PUBLIC (E.R.P 5<sup>ème</sup> catégorie)**

Conformément à la législation le conseil municipal décide la mise en accessibilité de trois

Etablissements Recevant du Public :

Salle polyvalente y compris le boulodrome	20 000 € HT
Eglise	4 000 € HT
Salle communale du hameau le Perron	4 700 € HT
Montant estimé	28 700 € HT

Une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) pour la réalisation de cette opération est sollicitée et cette opération sera inscrite au budget 2018.

## V) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- a) Implantation d'un point technique (NRO) de télécommunication FTTH permettant l'accès internet à très haut débit

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un projet du Conseil Départemental du JURA, relatif à l'implantation d'un point technique nœud de raccordement optique (NRO) de type shelter en béton. L'implantation envisagée est prévue Route de Maynal à proximité du bâtiment technique communal. Le conseil municipal donne un accord de principe à ce projet.

- b) Suggestion pour implantation nouvelle déchetterie

Considérant le projet d'implantation de la nouvelle déchetterie dans le périmètre de TRIADIS/SPEICHIM, monsieur le Maire fait part des différents échanges avec La direction de la DREAL BOURGOGNE FRANCHE COMTE (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne Franche Comté).

- c) Filet de protection stade annexe

Le conseil municipal étudie un nouveau devis concernant l'installation d'un pare-ballons pour le terrain d'entraînement. Cette dépense s'inscrit au budget 2018 dans la mesure du possible.

- d) Demande de certificat d'urbanisme : secteur Coutouse

Monsieur le Maire informe le conseil d'une demande de certificat d'urbanisme concernant le projet d'aménagement pour 5 parcelles de terrain à construire. Ce projet se situe en zone AU1 (zone à urbaniser) mais ne concerne qu'une seule parcelle sans réflexion d'ensemble sur le secteur qui fait apparaître des emplacements réservés. En conséquence, le règlement du Plan Local d'Urbanisme ne permet pas de traiter ce certificat d'urbanisme comme tel.

De plus, l'accès prévu par ce projet est assuré par un chemin d'exploitation, propriété de l'Association Foncière de BEAUFORT, et ne peut être considéré comme une voie publique.

- e) Lettre aux riverains de la mairie

Dans le cadre de la police du maire, un courrier a été envoyé à différents riverains de la mairie concernant le stationnement abusif sur les trottoirs : espaces publics réservés aux piétons ainsi qu'une lettre de rappel concernant l'interdiction de nourrir les chats errants sur la voie publique.

- f) Voyage d'études proposé par le parc national du Haut Jura

Un voyage d'étude destiné aux élus, programmé par le parc national du Haut Jura, met en exergue la revitalisation urbaine et d'habitat de la commune de LUZY. Les conseillers sont invités à s'y inscrire s'ils le souhaitent afin de découvrir la démarche entreprise par ce village.

- g) La poste

Une réorganisation des services des facteurs et du tri du courrier est envisagée en octobre 2018 par la Poste. Le conseil municipal entend le compte rendu de la réunion avec les responsables de ce service, la communauté de communes et la commune.

- h) Médecins

Monsieur le maire informe le conseil du classement de BEAUFORT, en zone médicale tendue vis-à-vis de l'installation de nouveau médecin. En conséquence, des avantages peuvent être accordés par l'Etat pour l'installation d'un deuxième médecin.

- i) Ecole

La préparation de la rentrée scolaire 2018 par l'inspection d'académie de l'Education Nationale soulève des inquiétudes : les effectifs pour l'école sont en diminution. Pour sa part, l'association des Parents d'Elèves a obtenu un rendez-vous pour apporter des renseignements supplémentaires à ces prévisions. La municipalité suit particulièrement l'évolution de ce dossier ainsi que la scolarisation des moins de 3 ans.

- j) Conseil Municipal des jeunes :

Pierre BOUILLIER donne le compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal des jeunes et des actions qui se profilent en février telles qu'une collecte au profit des restos du Cœur, et une mise en place de boîtes à livres sur la commune.

Merci de soutenir leurs actions.

k) Population

l'INSEE nous fait part du dernier chiffre de la population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2018 soit 1 139 habitants.

Dates des prochaines réunions :

Commission budget : les 1<sup>er</sup> et 8 mars 2018 à 18 heures.

Conseil Municipal : 20 mars 2018 à 20 heures.